

Décision

Générale

colonial

Décision n° 49-322-1923 Divers

n° 49-322-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 septembre 1923

Numéro JO

n° 322 du 30/09/1923

Date du numéro

30 septembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

un complément de ration de 0 K, 500 fèves est attribué par animal et par jour, aux chevaux de l'hôtel du Gouvernement, du 23 septembre au 31 décembre 1923.